



MAÎTRES

SOMMAIRE

Avant-propos	144
Les programmes	
VIII ^e Circuit fédéral des Maîtres	145
V ^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres	147
XXIV ^{es} Championnats de France Open des Maîtres.....	150
Temps de qualification aux Championnats de France d'hiver 2018 (25 m).....	154
XXXI ^{es} Championnats de France Open des Maîtres	155
Temps de qualification aux Championnats de France d'été 2018 (50 m).....	159
Annexes	
Les coefficients de rajeunissement applicables aux performances de toutes les compétitions	160
Le classement national des clubs en Maîtres	164
Règles propres à l'activité Maîtres	165

AVANT-PROPOS

« **Mettons en commun ce que nous avons de meilleur, et enrichissons-nous de nos mutuelles différences** » (Paul Valéry)

Après une phase de création il y a près de 30 ans, puis de développement qui ont amené la natation française maîtres au niveau qui est le sien aujourd'hui, suivis des différentes réformes et innovations des dernières saisons, l'olympiade 2017- 2020 sera sans doute celle de la stabilisation et de la réflexion nécessaire à un nouvel essor.

En effet, la structuration interrégionale préconisée en 2016 doit s'affirmer et occuper durablement l'espace compétitif, le temps doit être laissé aux championnats de natation synchronisée et de plongeon pour atteindre leur maturité, l'essai du water-polo ne demande qu'à être transformé.

Parallèlement, la gestion informatique nationale à tous les niveaux constitue un modèle envié par de nombreuses nations qui ne manquent pas de s'y référer et nos nageurs et nageuses maîtres sont présents régulièrement sur les podiums internationaux.

Championnats, records, podiums, rankings, ... font partie du patrimoine commun de notre fédération, mais la natation adulte y perdrait son âme à ne pas sortir de ces seules références. Les performances, les victoires et les records sont tenus de rester en arrière-plan du vrai moteur de la pratique c'est-à-dire l'entraînement utilisé pour préserver son capital santé et la compétition comme prétexte aux rencontres et au maintien du tissu social.

Le rôle de la FFN demeure bien sûr d'accompagner le développement des maîtres afin d'assurer à chacun une réponse à ses aspirations, mais sans se substituer à une démarche qui est et doit rester individuelle. Pour cela :

- encourager les initiatives originales des clubs, des départements, des régions
- conserver la singularité de l'activité, à l'image, par exemple, du Circuit Fédéral qui mérite d'être valorisé
- permettre à tous de s'exprimer à son niveau de compétence et de motivation

« **Il ne faut pas imiter ce qu'on veut créer** » (Georges Braque)

Par le niveau atteint et le nombre de licenciés, la tentation est grande de s'orienter vers une structuration comparable aux plus jeunes, et le piège serait de succomber à cette facilité.

La pratique est la même à travers les équipements, les épreuves, les règlements, mais la population est fondamentalement différente, les enjeux sont aux antipodes, les moyens publics et les politiques sans comparaison.

Sachons raison garder et trouver la créativité pour conserver au sein de notre Fédération, cette place particulière, singulière, originale qui constitue la vraie force de la natation MAÎTRES.

A line MICHELET

*Présidente
de la Commission FFN des Maîtres*

Sylvie LE NOACH

*Chargée de mission Nationale
sur l'activité des Maîtres*

RÈGLEMENTS MAÎTRES

■ Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 ■ 1 ou 2 jours, 2 à 4 réunions	VIII^e Circuit fédéral des Maîtres	■ Lieu : consulter le site internet du comité régional ■ Bassin : 25 m et 50 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA		
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : J - 4 jusqu'à J - 2		■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Le Circuit fédéral des Maîtres a pour but de prendre en compte certains meetings obligatoirement labellisés national et d'organiser un calendrier autour des dates et des programmes proposés afin de fédérer l'activité autour d'une pratique compétitive. Un classement national doit récompenser chaque année les meilleurs nageurs et les équipes les plus méritantes.

Objectifs

Promouvoir l'activité des Maîtres, c'est aussi :

- permettre aux licenciés de trouver des lieux de pratique compétitive afin de réaliser des temps qualificatifs aux épreuves nationales (championnats de France d'hiver en bassin de 25 m et d'été en bassin de 50 m) ;
- dynamiser cette population en renforçant les échanges et les rencontres.

Nombre de compétitions - Contenu du programme - Modalités

Les meetings labellisés nationaux retenus seront désignés tous les ans après examen des candidatures et la liste sera publiée sur le site internet FFN. Seront ajoutés à cette liste les championnats de France d'hiver et les championnats de France d'été. Un document viendra préciser les modalités d'engagement en temps utile.

Le programme des épreuves est laissé libre à chaque organisateur mais il doit se rapprocher le plus possible d'un programme complet.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Classement spécifique à la compétition

Deux types de classement sont proposés.

Un classement club

Pour chaque meeting du circuit, les deux meilleures performances individuelles seront transposées en points à la table de cotation FFN et comptabilisées pour chaque nageur engagé. (Les performances réalisées lors des MLN en 25m. seront converties en 50m.)

Le calcul de point sera pondéré au regard de l'âge du compétiteur à l'aide de la grille utilisée lors des interclubs nationaux Maîtres et le classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs.

Un maximum de trente nageurs par club et par meeting sera comptabilisé.

Un classement individuel

Pour pouvoir figurer dans les classements individuels, chaque nageur devra participer à quatre meetings au minimum inscrits sur le calendrier (les championnats de France hiver et les championnats de France d'été comptent chacun pour un).

Chaque participant à une épreuve du circuit se verra attribuer un nombre de points correspondant à sa performance et à son âge. L'amélioration d'une performance donnera droit à un bonus. Le classement final correspondra au cumul de points obtenu par ce nageur.

Exemple : au cours de sa première compétition du circuit, Jean Martin C1 est engagé sur trois épreuves : 50 m nage libre : 25.58 (1.101 pts) ; 100 m nage libre : 58.90 (991 pts) ; 50 m papillon : 29.05 (1.033 pts).

Total des points marqués à la première compétition du circuit : 3.125 pts.

À l'occasion de sa deuxième compétition du circuit, ce même nageur se verra attribuer un nouveau total de points, cumulable, s'il concourt dans des épreuves autres que celles disputées lors de sa première étape et des points supplémentaires, cumulables, en cas d'amélioration de performance sur des courses préalablement nagées (différence de points en plus).

Jean Martin C1 est engagé sur cinq épreuves (2^e compétition) : 200 m 4 nages : 2:42.11 (749 pts) ; 50 m dos : 36.18 (749 pts) ; 100 m dos : 1:18.23 (704 pts) ; 50 m papillon : 30.28 (964 pts) ; 50 m nage libre : 25.07 (1.152 pts).

Total des points marqués à la seconde compétition : 2.253 pts (749 + 749 + 704 + 0 + 51). Total des points marqués au cours des deux premières étapes : 3.125 + 2.253 = 5.378 pts.

Au fil des étapes, le réajustement en points est effectué au regard des nouvelles courses nagées et des améliorations de performance, le but étant, pour engranger le plus grand nombre de points, de participer à un maximum d'épreuves différentes (nage libre, spécialités, 4 nages).

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.

- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

G rille de calcul

Niveau	P ts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

R écompenses

La Fédération Française de Natation et ses partenaires récompenseront les lauréats individuels et les meilleures équipes lors des championnats de France d'hiver en bassin de 25 m organisés la saison n+1.

Des récompenses seront distribuées pour les podiums individuels et ce, pour chaque catégorie dames et messieurs.

Un trophée récompensera la meilleure équipe.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Samedi 27 et dimanche 28 Janvier 2018
- 2 réunions

V^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres

- Lieu : Tours
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 16/01/2018 au 23/01/2018
- Liste de départ : 24/01/2018
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique. Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50m nage libre, 100m nage libre, 400m nage libre, 50m dos, 100m dos, 50m brasse, 100m brasse, 50m papillon, 100m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs)

10 x 50 m nage libre (composition libre)

Classement au temps.

La course des réservistes (deux maximum par équipe) sera nagée à la fin des épreuves du samedi (un 50 m ou un 100 m, spécialité au choix).

Le programme des deux réunions sera inversé d'une année sur l'autre hormis les deux relais (10 x 50 NL et 4 x 50 4N) qui resteront respectivement en début de première réunion et en fin de deuxième réunion.

Jury

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification au sein de leur propre région et uniquement au sein de celle-ci (sauf si cette dernière n'en organise pas) en respectant le programme de la finale nationale. Si la ligue régionale ne les organise pas, le département peut le faire et les équipes ayant participé seront classées au même titre que les autres.

La période de qualification est fixée du samedi 16 septembre au dimanche 3 décembre 2017. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 6 décembre 2017. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation. À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. L'équipe du club organisateur sera obligatoirement dans les quatre-vingts (sa participation à une poule de qualification régionale n'est pas obligatoire). Les équipes classées ensuite (de la 81e à la 150e place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation **au plus tard le jeudi 21 décembre 2017. La liste définitive sera publiée le vendredi 22 décembre 2017.**

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale). Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents. Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office. Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Déclinaison interrégionale

Il est proposé aux interrégions d'organiser une finale interrégionale aux mêmes dates que la finale nationale. Le programme devra être identique au national mais le nombre de réunions et d'équipes seront laissées à l'initiative de l'interrégion. Seules les équipes ayant été qualifiées après les poules qualificatives peuvent prétendre à y participer. Toutes les équipes qualifiées de la 1^{ère} place à la 80^e place, qu'elles confirment ou non leur participation à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale. Les équipes classées ensuite, de la 81^e à la 150^e place, ayant confirmé, et qualifiées suite aux désistements de certaines équipes à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale.

Modalité d'engagements

Les modalités d'engagements vous seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.
- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.
- L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe. Dans tous les cas mentionnés, le nageur marquera « 0 » point. Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

G rille de calcul

Niveau	P ts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle offertes par l'organisateur.

Programme et horaires

Samedi 27 janvier 2018	Dimanche 28 janvier 2018
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 14 h 30 Début des épreuves : 16 h 00	Ouverture des portes : 09 h 00 Début des épreuves : 10 h 00
1 – 10 x 50 NL	10 – 100 NL
2 – 400 NL	9 – 50 Brasse
3 – 100 Papillon	8 – 100 Dos
3 – 50 Dos	7 – 50 Papillon
4 – 100 Brasse	11 – 200 4 N
6 – 50 NL	12 – 4 x 50 4 N

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 22 au dimanche 25 mars 2018
- 4 réunions

XXIV^{es} Championnats de France Open des Maîtres

- Lieu : Angers
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 11/03/2018 au 18/03/2018
- Liste des engagés : 19/03/2018
- Réunion technique : 21/03/2018 - 18 h (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Temps fort de la natation Maîtres en bassin de 25 m depuis la première édition en 1995, les championnats de France d'hiver constituent en ce qui concerne la participation la compétition la plus dense proposée par la FFN. L'affluence a pu être maîtrisée grâce à la mise en place de grilles de temps qualificatifs, des repères valables pour la durée de l'olympiade.

Équipements

Bassin de 25 m x huit lignes minimum homologué et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement.
Chronométrage électronique : une plaque, affichage huit bandes minimum.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1989 et 1993	C2 : nés entre 1984 et 1988
C3 : nés entre 1979 et 1983	C4 : nés entre 1974 et 1978
C5 : nés entre 1969 et 1973	C6 : nés entre 1964 et 1968
C7 : nés entre 1959 et 1963	C8 : nés entre 1954 et 1958
C9 : nés entre 1949 et 1953	C10 : nés entre 1944 et 1948
C11 : nés entre 1939 et 1943	C12 : nés entre 1934 et 1938
C13 : nés entre 1929 et 1933	C14 : nés entre 1924 et 1928
C15 : nés en 1923 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre (dames), 1500 m nage libre (messieurs), 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m, 800 m et 1500 m nage libre). Les 400 m, 800 m et 1500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dite épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir, mais ne sera pas classée. Tout nageur qui ratera sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mercredi 16 septembre 2015 et le dimanche 11 mars 2018) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps tous bassins (25 et 50 m).

NB: les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent impérativement parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 15 mars 2018.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 11 au dimanche 18 mars 2018, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 19 mars 2018.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif sera majoré (voir règlements financiers).

Un classement des clubs est établi en comptabilisant les meilleures performances à la table de cotation de chaque nageur réalisées à l'occasion des championnats d'hiver. Ce classement est annexé aux résultats et publié sur le site internet FFN.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs (CNCM) - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant:

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais Open sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Judi 22 mars 2018

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 - 400 4N messieurs
 - 2 - 400 4N dames
 - 3 - 50 Dos messieurs
 - 4 - 50 Dos dames
 - 5 - 200 NL messieurs
 - 6 - 200 NL dames
 - 7 - 100 Brasse messieurs
 - 8 - 100 Brasse dames
 - 9 - 4 x 50 NL messieurs
 - 10 - 4 x 50 NL dames
-
-

Vendredi 23 mars 2018

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 - 400 NL dames
- 12 - 400 NL messieurs
- 13 - 50 Papillon dames
- 14 - 50 Papillon messieurs
- 15 - 200 Brasse dames
- 16 - 200 Brasse messieurs
- 17 - 100 4N dames
- 18 - 100 4N messieurs
- 19 - 4 x 50 4N dames
- 20 - 4 x 50 4N messieurs

RÈGLEMENTS MAÎTRES

3^e réunion

Samedi 24 mars 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 21 – 1500 NL messieurs
- 22 – 100 Papillon dames
- 23 – 100 Papillon messieurs
- 24 – 100 Dos dames
- 25 – 100 Dos messieurs
- 26 – 50 NL dames
- 27 – 50 NL messieurs
- 28 – 200 4N dames
- 29 – 200 4N messieurs
- 30 – 4 x 50 NL mixte

4^e réunion

Dimanche 25 mars 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 31 – 800 NL dames
- 32 – 200 Papillon messieurs
- 33 – 200 Papillon dames
- 34 – 100NL messieurs
- 35 – 100NL dames
- 36 – 50Brasse messieurs
- 37 – 50Brasse dames
- 38 – 200 Dos messieurs
- 39 – 200 Dos dames
- 40 – 4 x 50 4N mixte

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE - HIVER 2018

DAMES																		
Cat	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0.3240	1.1050	2.3350	5.2200	11.0200	21.1000	0.3930	1.2300	2.5700	0.4260	1.3150	3.1700	0.3540	1.1900	2.5550	1.2200	2.5500	6.1200
C2	0.3360	1.1300	2.3900	5.3200	11.2200	21.5000	0.4080	1.2600	3.0350	0.4390	1.3400	3.2200	0.3680	1.2150	3.0100	1.2550	3.0200	6.2500
C3	0.3480	1.1550	2.4300	5.4400	11.5200	22.4800	0.4190	1.2850	3.0800	0.4620	1.3900	3.3150	0.3820	1.2450	3.0550	1.2750	3.0550	6.3200
C4	0.3520	1.1700	2.4650	5.5400	12.1500	23.3500	0.4450	1.3450	3.2050	0.4670	1.4000	3.3500	0.3940	1.2750	3.1250	1.3200	3.1550	6.5400
C5	0.3670	1.2050	2.5500	6.1200	12.5500	24.5000	0.4770	1.4100	3.3400	0.4940	1.4600	3.4800	0.4300	1.3450	3.2650	1.3350	3.1950	7.0300
C6	0.4010	1.2750	3.0850	6.4000	13.4900	26.4000	0.5030	1.4650	3.4500	0.5150	1.5150	3.5850	0.4750	1.4350	3.4400	1.3800	3.2800	7.2100
C7	0.4370	1.3500	3.2300	7.0900	14.4500	28.3000	0.5500	1.5600	4.0400	0.5480	1.5800	4.1250	0.4860	1.4600	3.4800	1.4600	3.4450	7.5300
C8	0.4750	1.4250	3.3800	7.3700	15.4500	30.2000	0.5700	2.0050	4.1250	0.5940	2.0750	4.3100	0.5020	1.5000	3.5500	1.5450	4.0000	8.2300
C9	0.5430	1.5550	4.0500	8.2500	17.1500	33.1000	1.0250	2.1200	4.3500	1.0580	2.2000	4.5500	1.0260	2.1250	4.3700	2.0500	4.2100	9.0400
C10	1.0220	2.1100	4.3000	9.1500	18.4500	36.2000	1.0850	2.2400	4.5500	1.0850	2.2500	5.0500	1.0690	2.2500	5.0000	2.1200	4.5700	10.1000
C11					20.1500	39.3000												
C12					21.4500	42.0000												
Au-delà																		

Sans limite de temps

MESSIEURS																		
Cat	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0.2640	0.5900	2.1200	4.4100	9.4700	18.4000	0.3240	1.0900	2.3100	0.3530	1.1650	2.4600	0.2940	1.0650	2.3250	1.0900	2.2900	5.1900
C2	0.2740	1.0100	2.1550	4.4800	10.0200	19.1200	0.3360	1.1200	2.3650	0.3630	1.1850	2.5000	0.3060	1.0850	2.3700	1.1200	2.3500	5.3300
C3	0.2790	1.0200	2.1800	4.5700	10.2500	19.4500	0.3500	1.1550	2.4300	0.3670	1.1950	2.5300	0.3140	1.1050	2.4050	1.1300	2.3750	5.3900
C4	0.2820	1.0300	2.2100	5.0600	10.4600	20.1500	0.3630	1.1800	2.4900	0.3730	1.2350	3.0250	0.3250	1.1300	2.4700	1.1450	2.4100	5.4500
C5	0.2900	1.0550	2.2650	5.1900	11.1500	21.3000	0.3820	1.2250	2.5900	0.3910	1.2700	3.1100	0.3370	1.1600	2.5300	1.1800	2.4950	6.0400
C6	0.3100	1.1000	2.3650	5.3900	12.0000	23.0000	0.4000	1.2750	3.0900	0.4120	1.3250	3.2200	0.3720	1.2300	3.0700	1.2350	3.0100	6.2900
C7	0.3430	1.1650	2.4900	6.0200	12.5000	24.3000	0.4290	1.3250	3.1850	0.4580	1.4000	3.3700	0.4000	1.2900	3.2000	1.3050	3.1500	6.5700
C8	0.3640	1.2100	2.5800	6.2100	13.2000	25.3000	0.4600	1.3900	3.3150	0.4810	1.4700	3.5050	0.4220	1.3400	3.3000	1.3500	3.2400	7.1600
C9	0.3900	1.2650	3.0800	6.4200	14.0600	27.1000	0.4750	1.4100	3.3900	0.4950	1.5200	4.0000	0.4680	1.4350	3.4800	1.4500	3.4450	7.5500
C10	0.4120	1.3300	3.2400	7.1800	15.2500	29.2000	0.5290	1.5400	4.0300	0.5200	1.5600	4.1300	0.4940	1.5650	4.1500	1.5400	4.0200	8.2800
C11					16.4000	31.4500												
C12					18.1000	33.3000												
Au-delà																		

Sans limite de temps

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 28 juin au dimanche 1^{er} Juillet 2018
- 4 réunions

XXXI^{es} Championnats de France Open des Maîtres

- Lieu : Pierrelatte
- Bassin : 50 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 17/06/2018 au 24/06/2018
- Liste des engagés : 25/06/2018
- Réunion technique : 27/06/2018 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Historiquement, en 1987, le club de Vichy a proposé à la population Maîtres, nageuses et nageurs de 25 ans et plus, une compétition nationale en bassin de 50 m. En 2012, ce rendez-vous a fêté sa vingt-cinquième édition. Durant ce quart de siècle, le développement de la Natation Maîtres n'a cessé de croître et le programme sportif s'est étoffé au fil des olympiades. Il n'empêche, les Nationaux d'été en grand bassin demeurent l'échéance phare de la natation française des Maîtres, une excellente opportunité de faire le point avant ou après les championnats d'Europe ou les championnats du monde des Maîtres. En 2018, la prochaine édition des championnats d'Europe est programmée du 27 août au 8 septembre en Slovénie.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1989 et 1993	C2 : nés entre 1984 et 1988
C3 : nés entre 1979 et 1983	C4 : nés entre 1974 et 1978
C5 : nés entre 1969 et 1973	C6 : nés entre 1964 et 1968
C7 : nés entre 1959 et 1963	C8 : nés entre 1954 et 1958
C9 : nés entre 1949 et 1953	C10 : nés entre 1944 et 1948
C11 : nés entre 1939 et 1943	C12 : nés entre 1934 et 1938
C13 : nés entre 1929 et 1933	C14 : nés entre 1924 et 1928
C15 : nés en 1923 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre (messieurs), 1500 m nage libre (dames), 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m, 800 m et 1500 m nage libre). Les 400 m, 800 m et 1500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte)

4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.

Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dite épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir mais ne sera pas classée.

Tout nageur qui ratera sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas être engagés.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mercredi 16 septembre 2015 et le dimanche 17 juin 2018) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps en bassin de 50 m. Un nageur qui n'aurait pas de temps en bassin de 50 m ou dont le temps en bassin de 50 m ne rentrerait pas dans la grille de qualification grand bassin mais qui aurait nagé l'épreuve en bassin de 25 m pourra s'engager avec son temps converti à condition que celui-ci entre dans la grille de qualification grand bassin.

NB: les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent **impérativement** parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 14 juin 2018.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 17 juin au dimanche 24 juin 2018, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 25 juin 2018.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif sera majoré (voir règlements financiers).

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement) donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

RÈGLEMENTS MAÎTRES

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais Open sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion de France ni détenir un record de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

1^{re} réunion

J eudi 28 juin 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 1500NL dames
- 2 – 100 Dos messieurs
- 3 – 100 Dos dames
- 4 – 100 Brasse messieurs
- 5 – 100 Brasse dames
- 6 – 50NL messieurs
- 7 – 50NL dames
- 8 – 200 Papillon messieurs
- 9 – 200 Papillon dames
- 10 – 4 x 50 4N mixte

2^e réunion

V endredi 29 juin 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 – 400NL messieurs
- 12 – 50 Papillon dames
- 13 – 50 Papillon messieurs
- 14 – 200 Dos dames
- 15 – 200 Dos messieurs
- 16 – 100NL dames
- 17 – 100NL messieurs
- 18 – 400 4N dames
- 19 – 4 x 50 4N messieurs
- 20 – 4 x 50 4N dames

RÈGLEMENTS MAÎTRES

3^e réunion

Samedi 30 juin 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 20 – 400 NL dames
- 21 – 200 Brasse messieurs
- 22 – 200 Brasse dames
- 23 – 50 Dos messieurs
- 24 – 50 Dos dames
- 25 – 50 Dos dames
- 26 – 200 NL messieurs
- 27 – 200 4N dames
- 28 – 400 4N messieurs
- 29 – 4 x 50 NL mixte

4^e réunion

Dimanche 1^{er} juillet 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 30 – 800 NL messieurs
- 31 – 100 Papillon dames
- 32 – 100 Papillon messieurs
- 33 – 200 NL dames
- 34 – 200 4N messieurs
- 35 – 50 Brasse dames
- 36 – 50 Brasse messieurs
- 37 – 4 x 50 NL dames
- 38 – 4 x 50 NL messieurs

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES MAÎTRES

ÉPREUVE D'EAU LIBRE

Lors des Championnats de France Elite d'Eau Libre
ou lors d'une Etape de Coupe de France

Lieu et date à déterminer

ÉPREUVE DE NATATION SYNCHRONISÉE

(Épreuve se déroulant lors d'un Meeting national
dont le programme sera finalisé par la Commission Natation Synchronisée)

Date à déterminer

Lieu : Paris (piscine à déterminer)

DAMES																	
C.at.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N
C1	0.3310	1.1210	2.3690	5.2950	11.1800	21.4000	0.3990	1.2450	3.0020	0.4340	1.3350	3.2200	0.3600	1.2030	2.5850	2.5850	6.2000
C2	0.3430	1.1460	2.4240	5.3960	11.3800	22.2000	0.4140	1.2750	3.0670	0.4470	1.3600	3.2700	0.3740	1.2280	3.0400	3.0650	6.3300
C3	0.3550	1.1710	2.4640	5.5150	12.0800	23.1800	0.4250	1.3000	3.1120	0.4700	1.4100	3.3650	0.3880	1.2580	3.0850	3.0900	6.4000
C4	0.3590	1.1860	2.4990	6.0150	12.3100	24.0500	0.4510	1.3600	3.2370	0.4750	1.4200	3.4000	0.4000	1.2880	3.1550	3.1900	7.0200
C5	0.3740	1.2210	2.5840	6.1960	13.1100	25.2000	0.4830	1.4250	3.3720	0.5020	1.4800	3.5300	0.4360	1.3580	3.2950	3.2300	7.1100
C6	0.4080	1.2910	3.1190	6.4750	14.0600	27.1000	0.5090	1.4800	3.4820	0.5230	1.5350	4.0350	0.4810	1.4480	3.4700	3.3150	7.2900
C7	0.4440	1.3660	3.2640	7.1660	15.0100	29.0000	0.5560	1.5750	4.0720	0.5560	2.0000	4.1750	0.4920	1.4730	3.5100	3.4800	8.0100
C8	0.4820	1.4410	3.4140	7.4450	16.0100	30.5000	0.5760	2.0200	4.1570	1.0020	2.0950	4.3600	0.5080	1.5130	3.5800	4.0350	8.3100
C9	0.5500	1.5710	4.0840	8.3250	17.3100	33.4000	1.0310	2.1350	4.3820	1.0660	2.2200	5.0000	1.0320	2.1380	4.4000	4.2450	9.1200
C10	1.0290	2.1260	4.3340	9.2250	19.0100	36.5000	1.0910	2.2550	4.5820	1.0930	2.2700	5.1000	1.0750	2.2630	5.0300	5.0050	10.1800
C11					20.3100	40.0000											
C12					22.0100	42.3000											
Au-delà																	

Sans limite de temps

MESSIEURS																	
Cat	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N
C1	0.2710	1.0060	2.1540	4.4850	10.0300	19.1000	0.3300	1.1050	2.3420	0.3610	1.1850	2.5100	0.3000	1.0780	2.3550	2.3250	5.2700
C2	0.2810	1.0260	2.1890	4.5550	10.1800	19.4200	0.3420	1.1350	2.3970	0.3710	1.2050	2.5500	0.3120	1.0980	2.4000	2.3850	5.4100
C3	0.2860	1.0360	2.2140	5.0450	10.4100	20.1500	0.3560	1.1700	2.4620	0.3750	1.2150	2.5800	0.3200	1.1180	2.4350	2.4100	5.4700
C4	0.2890	1.0460	2.2440	5.1350	11.0200	20.4500	0.3690	1.1950	2.5220	0.3810	1.2550	3.0750	0.3310	1.1430	2.5000	2.4450	5.5300
C5	0.2970	1.0710	2.2990	5.2650	11.3100	22.0000	0.3880	1.2400	3.0220	0.3990	1.2900	3.1600	0.3430	1.1730	2.5600	2.5300	6.1200
C6	0.3170	1.1160	2.3990	5.4650	12.1600	23.3000	0.4060	1.2900	3.1220	0.4200	1.3450	3.2700	0.3780	1.2430	3.1000	3.0450	6.3700
C7	0.3500	1.1810	2.5240	6.0950	13.0600	25.0000	0.4350	1.3400	3.2170	0.4660	1.4200	3.4200	0.4060	1.3030	3.2300	3.1850	7.0500
C8	0.3710	1.2260	3.0140	6.2850	13.3600	26.0000	0.4660	1.4050	3.3470	0.4890	1.4900	3.5550	0.4280	1.3530	3.3300	3.2750	7.2400
C9	0.3970	1.2810	3.1140	6.4950	14.2200	27.4000	0.4810	1.4250	3.4220	0.5030	1.5400	4.0500	0.4740	1.4480	3.5100	3.4800	8.0300
C10	0.4190	1.3460	3.2740	7.2550	15.4100	29.5000	0.5350	1.5550	4.0620	0.5280	1.5800	4.1800	0.5000	1.5780	4.1800	4.0550	8.3600
C11					16.5600	32.1500											
C12					18.2600	34.0000											
Au-delà																	

Sans limite de temps

RÈGLEMENTS MAÎTRES

COEFFICIENTS DE RAJEUNISSEMENT APPLICABLES AUX PERFORMANCES DES COMPÉTITIONS MAÎTRES

DAMES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,035	1,060	1,092	1,136	1,194
100 m nage libre	1,000	1,010	1,025	1,047	1,078	1,116	1,168	1,236
200 m nage libre	1,000	1,010	1,027	1,050	1,082	1,123	1,178	1,250
400 m nage libre	1,000	1,010	1,026	1,049	1,081	1,122	1,179	1,252
800 m nage libre	1,000	1,013	1,032	1,059	1,094	1,137	1,195	1,268
1500 m nage libre	1,000	1,015	1,035	1,064	1,101	1,147	1,208	1,286
50 m dos	1,000	1,012	1,029	1,053	1,085	1,124	1,176	1,243
100 m dos	1,000	1,014	1,034	1,061	1,096	1,141	1,199	1,274
200 m dos	1,000	1,014	1,035	1,062	1,099	1,145	1,206	1,283
50 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,052	1,084	1,123	1,175	1,241
100 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,054	1,086	1,126	1,180	1,248
200 m brasse	1,000	1,012	1,030	1,054	1,087	1,128	1,183	1,254
50 m papillon	1,000	1,012	1,031	1,057	1,093	1,139	1,201	1,282
100 m papillon	1,000	1,014	1,036	1,068	1,111	1,167	1,243	1,343
200 m papillon	1,000	1,017	1,042	1,077	1,125	1,185	1,269	1,378
100 m 4 nages	1,000	1,012	1,030	1,055	1,089	1,132	1,191	1,266
200 m 4 nages	1,000	1,013	1,032	1,059	1,095	1,142	1,204	1,285
400 m 4 nages	1,000	1,011	1,030	1,056	1,093	1,140	1,205	1,290

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,268	1,364	1,487	1,647	1,856	2,132	2,502	3,006
100 m nage libre	1,323	1,434	1,578	1,765	2,011	2,337	2,777	3,385
200 m nage libre	1,343	1,463	1,619	1,823	2,093	2,455	2,950	3,643
400 m nage libre	1,348	1,473	1,637	1,852	2,140	2,531	3,072	3,839
800 m nage libre	1,362	1,481	1,633	1,830	2,086	2,424	2,876	3,494
1500 m nage libre	1,385	1,512	1,674	1,884	2,158	2,521	3,010	3,682
50 m dos	1,328	1,436	1,573	1,749	1,976	2,273	2,667	3,197
100 m dos	1,369	1,490	1,645	1,845	2,105	2,448	2,908	3,537
200 m dos	1,382	1,508	1,671	1,881	2,155	2,520	3,012	3,690
50 m brasse	1,324	1,431	1,566	1,739	1,962	2,254	2,640	3,159
100 m brasse	1,336	1,446	1,587	1,769	2,004	2,312	2,723	3,279
200 m brasse	1,344	1,459	1,606	1,797	2,045	2,373	2,812	3,414
50 m papillon	1,387	1,524	1,702	1,938	2,254	2,684	3,282	4,135
100 m papillon	1,476	1,652	1,889	2,211	2,658	3,294	4,224	5,636
200 m papillon	1,523	1,716	1,976	2,332	2,830	3,544	4,600	6,221
100 m 4 nages	1,362	1,487	1,649	1,860	2,138	2,512	3,023	3,736
200 m 4 nages	1,391	1,528	1,706	1,941	2,256	2,684	3,277	4,122
400 m 4 nages	1,402	1,550	1,745	2,007	2,364	2,859	3,565	4,600

RÈGLEMENTS MAÎTRES

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,035	1,092	1,194	1,364	1,647	2,132
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,047	1,116	1,236	1,434	1,765	2,337
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,050	1,123	1,250	1,463	1,823	2,455
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,011	1,049	1,120	1,240	1,439	1,768	2,336
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,013	1,058	1,138	1,275	1,506	1,898	2,598

MESSIEURS

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,006	1,015	1,029	1,048	1,077	1,113	1,159
100 m nage libre	1,000	1,006	1,017	1,032	1,053	1,086	1,126	1,178
200 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,034	1,057	1,094	1,139	1,198
400 m nage libre	1,000	1,006	1,016	1,032	1,054	1,089	1,133	1,191
800 m nage libre	1,000	1,005	1,014	1,029	1,050	1,085	1,128	1,186
1500 m nage libre	1,000	1,003	1,010	1,023	1,043	1,076	1,119	1,177
50 m dos	1,000	1,011	1,027	1,048	1,076	1,117	1,165	1,225
100 m dos	1,000	1,013	1,030	1,054	1,084	1,129	1,182	1,249
200 m dos	1,000	1,012	1,029	1,052	1,082	1,128	1,181	1,249
50 m brasse	1,000	1,006	1,017	1,032	1,054	1,088	1,130	1,185
100 m brasse	1,000	1,006	1,018	1,034	1,057	1,095	1,141	1,201
200 m brasse	1,000	1,009	1,022	1,041	1,067	1,107	1,157	1,220
50 m papillon	1,000	1,002	1,008	1,020	1,040	1,074	1,120	1,182
100 m papillon	1,000	1,002	1,004	1,016	1,038	1,078	1,134	1,214
200 m papillon	1,000	1,009	1,024	1,047	1,080	1,133	1,202	1,294
100 m 4 nages	1,000	1,011	1,026	1,047	1,074	1,116	1,166	1,229
200 m 4 nages	1,000	1,008	1,021	1,041	1,068	1,111	1,164	1,234
400 m 4 nages	1,000	1,009	1,023	1,043	1,072	1,116	1,172	1,244

RÈGLEMENTS MAÎTRES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,218	1,292	1,386	1,505	1,656	1,849	2,098	2,423
100 m nage libre	1,245	1,330	1,438	1,577	1,755	1,987	2,291	2,697
200 m nage libre	1,273	1,371	1,498	1,662	1,877	2,161	2,543	3,066
400 m nage libre	1,265	1,362	1,488	1,652	1,866	2,151	2,536	3,065
800 m nage libre	1,262	1,362	1,492	1,663	1,890	2,195	2,612	3,193
1500 m nage libre	1,254	1,355	1,490	1,669	1,910	2,238	2,695	3,345
50 m dos	1,301	1,397	1,517	1,668	1,859	2,105	2,423	2,842
100 m dos	1,334	1,439	1,573	1,743	1,959	2,240	2,607	3,095
200 m dos	1,336	1,445	1,583	1,761	1,989	2,287	2,681	3,211
50 m brasse	1,255	1,345	1,461	1,610	1,804	2,057	2,394	2,848
100 m brasse	1,279	1,381	1,513	1,686	1,912	2,215	2,625	3,192
200 m brasse	1,302	1,408	1,544	1,720	1,951	2,256	2,667	3,231
50 m papillon	1,267	1,381	1,534	1,743	2,030	2,434	3,014	3,875
100 m papillon	1,326	1,485	1,709	2,032	2,510	3,241	4,410	6,387
200 m papillon	1,418	1,585	1,814	2,131	2,579	3,230	4,209	5,740
100 m 4 nages	1,309	1,410	1,539	1,703	1,913	2,187	2,548	3,030
200 m 4 nages	1,326	1,445	1,601	1,807	2,082	2,456	2,973	3,707
400 m 4 nages	1,338	1,462	1,624	1,837	2,124	2,513	3,055	3,825

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,029	1,077	1,159	1,292	1,505	1,849
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,086	1,178	1,330	1,577	1,987
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,034	1,094	1,198	1,371	1,662	2,161
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 N ages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,089	1,188	1,354	1,632	2,111
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,034	1,097	1,211	1,409	1,760	2,421

RÈGLEMENTS MAÎTRES

MIXTE

RELAIS (N/2 DAMES ET N/2 MESSIEURS)								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,074	1,081	1,108	1,165	1,264	1,428	1,697	2,147
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,063	1,072	1,106	1,172	1,285	1,473	1,783	2,310
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,052	1,061	1,097	1,167	1,289	1,493	1,838	2,436
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,067	1,076	1,111	1,179	1,296	1,492	1,817	2,378
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R2 120 - 159	R3 160 - 199	R4 200 - 239	R5 240 - 279	R6 280 - 319	R7 320 - 359	R8 360 et plus
Coefficient	1,061	1,071	1,110	1,186	1,320	1,549	1,944	2,666

COEFFICIENTS SPÉCIFIQUES

DAMES (RELAIS)								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,147	1,155	1,168	1,187	1,216	1,252	1,303	1,369
50 m dos	1,131	1,144	1,163	1,191	1,227	1,271	1,330	1,405
50 m brasse	1,139	1,152	1,172	1,198	1,234	1,279	1,338	1,413
50 m papillon	1,117	1,130	1,151	1,180	1,221	1,272	1,341	1,432

Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,454	1,564	1,705	1,889	2,129	2,445	2,870	3,448
50 m dos	1,501	1,624	1,778	1,977	2,234	2,570	3,015	3,615
50 m brasse	1,508	1,630	1,783	1,980	2,234	2,567	3,006	3,597
50 m papillon	1,549	1,702	1,901	2,164	2,517	2,997	3,665	4,618

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS EN MAÎTRES

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en plusieurs parties: une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (classement institutionnel ou administratif) et une partie spécifique.

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation: soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

Classement spécifique Natation Maîtres

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en trois grands thèmes: un classement des compétitions par équipe, un classement « Trophée Élite » basé sur nos championnats nationaux (hiver en 25 m et été en 50 m), un classement basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1. Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : interclubs régionaux et départementaux Maîtres.

Principes

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs remporte 2.000 points (attention à bien valoriser les huit premiers).

Important: dans ce classement ne sont prises en compte que les organisations régionales. Le meeting national des interclubs des Maîtres n'est pas pris en compte dans le classement national des clubs. Ceci pour permettre aux clubs de disposer d'une meilleure équité car l'ensemble des clubs ne peut participer au meeting.

Mode de calcul

2.000 points au premier et 1 point au dernier (1.500^e).

Du 1^{er} au 11^e : 10 pts - Du 12^e au 51^e : 4 pts - Du 52^e au 101^e : 3 pts - Du 102^e au 291^e : 2 pts - Du 292^e au 1.500^e : 1 pt. On additionne l'ensemble des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le niveau territorial (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes intègrent bien les règles spécifiques des interclubs. En cas d'équipe déclassée, cette dernière ne marque pas de point.

2. Le classement « Trophée Élite »

Les compétitions concernées : les championnats de France en bassin de 25 m (hiver) et en bassin de 50 m (été).

Principes

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats mentionnés plus avant.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant:

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

3. Le classement des clubs à partir des compétiteurs

Les compétitions concernées : l'ensemble des compétitions inscrites aux calendriers fédéral, régional et départemental et déclarées compétition « Maîtres ».

Principes

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

G rille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	5
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

	Places 4 à 10	Bronze	Argent	Or
Championnats d'Europe	300	500	600	800
Championnats du monde	400	700	800	1.000

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

REGLES PROPRES A L'ACTIVITE MAITRES

1. Les catégories Maîtres

- Les catégories Maîtres fonctionnent en année civile (donc du 1er janvier au 31 décembre) et non en année sportive.
- Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année « N » sera considéré comme un nageur maître né un 1er janvier de la même année « N ».).
- Les catégories sont : C1 (25 ans/29 ans), C2 (30 ans/34 ans), C3 (35 ans/39 ans), ...
- Depuis la saison 2016/2017, une catégorie supplémentaire a été créée : la catégorie C0 (20 ans/24 ans). Les nageurs de cette catégorie sont autorisés à participer aux compétitions départementales, régionales et interrégionales mais ne peuvent en aucun cas participer aux compétitions nationales (Meetings Labellisés Nationaux, Circuit Fédéral, Championnats Interclubs des Maîtres, Championnats de France Hiver Open et Championnats de France d'Eté Open).
- Les nageurs C0 nés en 1993 n'ayant pas réalisé les performances qualificatives en compétition Maîtres pourront effectuer leurs engagements sur la base de performances réalisées au cours de compétitions non réservées à cette catégorie durant la saison 2016-2017 et toujours sur des compétitions reconnues par la F.F.N

2. Résultats et records

Hormis pour les C0, les résultats réalisés lors de compétitions à l'étranger peuvent être intégrés dans la base fédérale, sous conditions.

- Les nageurs C0 sont autorisés à participer à certaines compétitions Maîtres (voir chapitre au-dessus) aussi bien à titre individuel qu'en relais mais la participation d'au minimum un nageur C0 dans un relais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un record, à quelque niveau que ce soit.
- Le temps du premier relayeur au départ d'un relais mixte pourra faire l'objet d'un record de France et d'un record du monde mais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un record d'Europe.
- Le temps réalisé pour un relais mixte au sein d'un autre relais mixte, comme un 4 x 50 NL mixte au départ d'un 10x 50 NL mixte, ne pourra faire l'objet d'un record national.
- Pour valider un record d'Europe ou du monde, c'est l'appartenance au même club qui fait foi et non la nationalité.
- Lorsqu'un chronométrage manuel est utilisé, l'homologation d'un record ne pourra être validée que s'il y a trois chronométreurs.

